M. Maes, doyen-Curé. — MM. Thomas, elbecque, Cattelain, Lejeune, vicaires.

La paroisse Notre-Dame, érigée dans ses limites actuelles par un decret du 28 octobre 1832, au moyen d'un démembrement de la paroisse Saint-Martin, compte environ 23,000 âmes de population. Elle comprend toute la partie gauche du riez de Favreuil et du Trichon, jusqu'à la rue du Bois, les deux côtés de cette rue, de celles de l'Hospice et de la moitié de la rue Nain; les deux côtés de la rue des Lignes et de celle de la Fosse-aux-Chênes le côté gauche des chemins de Sept-Ponts de Grande-Vigne et de Cartignies, ainsi que tout ce qui se trouve à gauche de cette ligne de demarcation en allant vers le territoire de Tourceing.

M. Herrengt, doyen-curé. — MM. Looti-ger Gonthier, Evrard, Hazebroucq, vi-

3º La paroisse de Sainte-Elisabeth, 3º La paroisse de Sainte-Elisabeth, érigée par décret du 6 Août 1863, au moyen d'un second démembrement de la paroisse Saint-Martin, compte environ 12,000 àmes de population. Elle comprend le côté gauche du Chemin d'Hem et de la rue du Moulne, la rive droite du canal, ainsi que tout ce qui se trouve entre cette ligne de démarcation et les territoires d'Hem, de Lys et de Leers.

M. Laber curé ... M. Sophier et

M. Labey, curé. - MM. Scohier et Duriez, vicaires.

SECTION II. - CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Les communautés de femmes sont : Les Carmélites, pour l'instruction des filles, établies à Roubaix, en 1830;

Les Illes de l'Enfant-Jésus, qui desservent l'hospice et l'hôpital.

Les Filles de la Sagesse, pour les asiles de l'enfance et des écoles de filles.

Les Dames de la Sainte-Union, pour l'éducation des jeunes filles.

Les Sœurs de Bon-Secours, qui gardent les malades à domicile, et visitent les ma-lades indigents.

Les Petites-Sœurs-des-Pauvres.

Les Sœurs de Charité.

Les communautés d'hommes sont : Les Prêtres de Saint-Charles, qui di-rigent le collège libre de Notre-Dame-des-Victoires.

Les Frères des Ecoles chrétiennes.

Les RR. PP. Récollets.

SECTION III. - CULTE PROTESTANT.

Il y a depuis une vingtaine d'années. à Roubaix, un temple affecté au culta évan-gélique réforme, construit aux frais de quelques particuliers et desservi actuel-lement par M. Lebrat, ministre de ce

La ville de Roubaix contribue pout une somme de fr. 450 dans l'indemnité de logement allouée à ce pasteur. Le reste de l'indemnité, fixée à fr. 800, est payé par les communes de Croix, Wattrelos, Baisieux, Lannoy, Lys, Wasquehal, Sailly, Tourcoing, Tressin, Willems, Leers, Flers, Camphin, Mouveaux et Chereng.

(Fin de la première partie.)

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.

VILLE DE ROUBAIX ELECTIONS MUNICIPALES Cinquiema Section.

CANDIDATS : MM. BÉTHUNE-DURIEUX. HENRY TERNYNCK.

Avis aux électeurs de la 5º section.

Messieurs.

Une faute s'est glissée dans l'impression des cartes d'électeurs pour les operations des 26 et 27 de ce mois, où l'on a indiqué la fermeture du scrutin pour deux heures du soir. C'est à TROIS HEURES que le scrutin sera fermé, les deux jours, conformément à l'Arrêté municipal du 19 de ce mois.

Roubaix, 24 août 1865. ERNOULT-BAYART.

EMPIRE FRANÇAIS. PRÉFECTURE DU NORD.

Nous Préfet du département du Nord, Grand-Officier de t'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique.

Vu le rapport par lequel MM. les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées demandent que la circulation des voitures soit interrompue sur la route départementale n° 19 pour l'exécution de travaux de remaniement et d'élargissement du pavage;

Considérant que cette mesure est convenablement justifiée

ARRÊTONS:

ARRETONS:

Art. 1er. — La circulation des voitures de toute espèce sera complètement interdite sur la route départementale n° 19 de Roubaix à SI-Amand, entre le hameau du Tilleul à Roubaix, et la place de Lannoy, à partir du Jeudi 24 Août à 6 heures du matin jusqu'au Samedi 9 Septembre à 6 heures du soir pour le remaniement et l'élargissement de la Chaussée.

l'élargissement de la Chaussée.
Les voitures venant de la Belgique et de Roubaix emprunteront le chemin des Trois-Baudets partant du Petit-Lannoy et aboutissant sur Roubaix, à la route départementale 14 de Lille à Courtrai près la

mentale 14 de Line a courter pros la Barque-d'or.
Arl. 2. — M. l'Ingénieur en chef du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera également adressé à M. le Maire de Roubaix pour insertion dans le journal de cette ville, et sera, en outre, inseré dans les journaux de Lille.

Fait à Lille, le 19 août 1865. (Signé): VALLON.

Pour ampliation conforme : Le Secrétaire général (Signé) : BERGOGNIÉ. Pour copic conforme: Le Maire de Roubaix.

ERNOULT-BAYART.

Voici les noms des industriels de Roubaix désignés pour faire partie de la com-nission départementale de l'Exposition universelle de 1867.

MM. ERNOULT-BAYART, maire CONSTANTIN DESCAT, adjoint HENRI TERNYNCK WATTINE-BOSSUT L. LEFEBVRE-DUCATTEAU HENRI DELATTRE PÈTE

Le ministre de Agriculture et du Com-Le ministre de Agriculture et du Com-merce vient d'adesser aux présidents de toutes les champes de Commerce ainsi qu'aux chambres consultatives des Arts et Manufactures, une communication très intéressante relaivement à la protection qui sera accordé en Prusse aux marques de fabrique françaises par application du dernier traité d commerce conclu avec cette nuissance.

who was and a man an alanger

dernier traité à commerce conclu avec cette puissance.

Le gouvernement prussien, par suite de la clause inérée dans l'article 8 du traité de commerce avec la Grande Bretagne, relativement à la protection de la propriété industielle, a ordonné que l'art. 269 du Code péail prussien serait, dès la mise en vigueurle la convention appliqué aux contrefacters de marques de fabrique anglaises, et cerpincipe a été récomment anglaises, et ceprincipe a été récomment consacré par le cour suprême de Berlin. Le commerce fançais étant appelé, en vertu du traité d'2 août 1862, qui stipule pour lui le traitement de la nation la plus favorisée, à profter en Prusse de la protection accordéeaux marques de fabrique anglaises, le ministre invite les commercants français, en cas d'usurpation de leurs marques, a requérir des tribunaux prussiens l'application de l'article 269 du Code pénal.

Le consul de Belgique à Lille a l'honneur de porter é la connaissance des inté-ressés, qu'à daer de ce jour, est suppri-mée l'obligatior imposée au commerce de fournir, pour les murchandises importées en Belgique, des certificats d'origine ou des factures légalisées.

Un de ros coicitoyens, M. Paquet fils atné, vient d'obenir le premier prix au concours général des Hôpitaux de Paris.

Dimanche prochain, 27 août à5 heures, la Grando-Hai monte offrira à ses membres honoraires un concert d'été qui aura lieu dans les jardins du collège. La Société chorale de Roubaix qui vient d'obtenir un sibrillant succès au con-

cours de Cambiay, la Société orphéonique qui a mérité à si juste litre la médaille d'honneur au festival d'Ypres oni bien vou-lu prêter leur concours à cette solennité musicale

On nous prie de rappeler que MM. les membres honoraires et les personnes étrangères à la ville, présentées par eux, ont seuls droit d'assister à ce concert.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres d'invitation sont priées de con-sidérer le présent avis comme en tenant

L'histoire que nous allons raconter vient de se passer dans un petit village belge, voisin de la frontière. Le héros est un cultivateur, fort riche, veuf depuis quelques années et que nous nommerons M. X...

Depuis la mort de sa femme, M. X... se livrait à la boisson et dans la soirée du dimanche 13 août il rentrait encore chez lui en état d'ivresse.

Le lendemain, la matinée était déjà fort avancée et M. X... n'avait pas encore paru. Un de ses fils va frapper à la porte de sa chambre à coucher; il ne reçoit pas de réponse. Il entre. M. X... est dans son lit et paraît dormir; son fils veut l'éveiller, le secoue, M. X... ne fait pas un mouvement. Effrayé, le jeune homme appelle du monde, on va chercher un médecin, on prodigue à M. X... tous les soins imaginables. Peines inutiles, il est mort.

Cependant, au moment de signer le permis d'inhumer. le docteur hésite. Certains

Cependant, au moment de signer le permis d'inhumer, le docteur hésite. Certains indices lui font douter de la mort de M. X...

Pendant deux jours, il ne quitte pas un instant le lit du fermier. Il u même recours

aux lumières d'un confrère du voisinage. Ils essaient de toutes les expériences, usent de tous les moyens pour rappeler M. X... à la vie, s'il en est temps encore; mais ils n'obtennent aucun résultat et sont obligés de s'avouer vaincus.

On procéde aux funérailles. M. X... était généralement estimé, aussi tout le village est-il sur pied pour l'accompagner à sa dernière demeure. On plaint sincèrement ses enfants devenus orphelins et qui exhalent leur douleuren sanglots déchirants.

C'est surtout le désespoir de l'ainée, jeune fille de 18 ans, atteinte d'une cruelle infirmité — elle est muette — qui émeut tous les cœurs.

cruelle infirmité — elle est mueite — qui émeut tous les cœurs.

La lugubre étrémonie s'achève au milieu de la tristesse générale. Soudain, au moment où l'on descend le cercueil dans la tombe, on entend du bruit... on écoule. Plus de doute, ce bruit sort du cercueil. Les assistants effrayès s'enfuient. Seul, le médecin a tout compris, il s'étance vers le cercueilet, aidé de quelques personnes, en fait sauter le couvercle. Il en retire M. X... vivant l...

On a deviné qu'il était tombé en létharagie.

Mais voici que la fille du fermier eprouve une telle emotion en revoyant son pere qu'elle retrouve la parole et le premier cri qui s'échappe de ses lèvres est un cri d'emour filial: Mon père! dit-elle et elle

d'amour una : Mon perer un-ene et ene s'évanouit. Cett jeune fille n'était muette que depuis l'age de dix ans. C'est à la suite d'un ac-cident qu'elle avait été frappée de cette infirmité.

instrmité.

Tous les faits qu'on vient de lire, nous sont rapportés pur un témoin oculaire. Une raison toute de convenance nous a seule empéché de citer le nom du héros de cette aventure et le nom du village où elle s'est passée.

CAISSE D'ÉPARGNE DE BOUBAIX

Bulletin de la Séance du 20 août 1865 Sommes versées par 113 déposants, dont

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CHEMIN DE FER DU NORD

# **VOYAGE A LA MER**

DIMANCHE 27 AOUT 1865.

Départ de Toucoing, Roubaix, Lille, Armentières et Bailleul

La Compagnie du chemin de fer du Nord organise, pour dimanche prochain 27 août 1865, un train de plaisir à destination de CALAIS:

Prix des places, aller et retour compris : 2º classe, 5 fr.; - 3º classe, 4 fr.;

Aller. Départ de Tourcoing, à . 6 h. 45 mat 55 30 2

Retour.

45 

On délivre des billets à l'avance aux ga-res du chemin de fer du Nord.

### CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 24 août 1865.

On assure que l'Empereur et l'Impératrice ne feront qu'un rapide séjour à Saint-Cloud et à Fontainebleau à leur retour de Suisse. Leurs Majestés sont attendues à Biarritz dans les premiers jours de septembre: elles passeront dans cette résidence trois ou quatre semaines.

L'Empereur et l'impératrice étaient à Meyringen, le 22.

Meyringen, le 22.

On vient de mettre à l'étude, en Autriche, un projet de reformation administrative qui consisterait à reduire sensiblement le nombre des employés et à augmenter dans une proportion légitime le traitement de ceux que l'on conserverait. Lette mesure n'est pas seulement utile et opportune en Autriche; il est évident, pour ce qui regarde nos services publics que les emplois sont à la fois trop nombreux et trop peu rétribués.

Nous sommes heuveux d'apprende pas

Nous sommes heureux d'apprendre par une correspondance du Dauphiné que M. Ponsard est en voie de complet rétablissement L'auteur de Lucréce viendra à Paris dans le courant du mois prochain afin de suivre les études des nouveau drame: Sous la Terreur qui a été reçu dernièrement par la Comédie Française.

M. Nestor Roqueplan, rédacteur du Con-titut onnel est nommé, dit-on, inspecteur de la librairie en remplacement de M. Bernard démissionnaire.

M. le duc de Persigny, retenu à Paris n'a pu aller présider la session du conseil général de la Loire. Il a été remplace par M. Alfred Vengy, vice-président.

M. Alfred Vengy, vice-président.

On commence à recevoir le complerendu des premières séances des conseils généraux. On s'est abstenu conformément aux invitations officielles de toute harangue politique, c'est ce qu'on avait fait l'an dernier; mais l'an dernier, après la session départementale, il y a eu de nombreux discours présidentiels. Rien indique que 'es choses ne de passeront pas de la même açon cette année.

On écrit de Beauvais que la candidates de la même de la candidates de la même de la candidates de la même acon cette année.

On écrit de Beauvais que la candidaturé de M. Ernest Baroche sera décidément po-sée lors de la prochaine élection de l'Oise, M. Floquet, maire de Complègne, ne pren-dra point part à la lutte; le compétiteur de M. Baroche sera M. Corbin, membre du Conseil général.

Peur toute la correspondance : J. REBOUX.

## FAITS DIVERS.

On écrit de Bruxelles, le 18 août,

— On écrit de Bruxelles, le 18 août, au Journal de Liège:

« Aujourd'hui s'est dénouée une facheuse aventure qui, depuis quelques jours, fait ici l'objet de toutes les conversations, mais que les journaux ont racontée assez inexaclement. Voici ce qui s'est passé:
Dimanche dernier, au moment ou le concert du Kursaal, d'Ostende, venait de finir, M. Depret d'une famille anversoise, entra au salon de conversation, et, s'approchant d'un cercle de dames et de jeunes gens « Savez-vous ce qui vient de m'arriver? « dit-il. Je viens desifiler la Brabançonne et j'ai manqué d'avoir une affaire. « — Eh bien! en voici une que vous ne manquerez pas! » lui fut-il répondu, et eu même temps un souffiet retentissait que la joue du jeune Anversois. Celui qui venait de le punir de son incartade n'était autre que l'un des fils du ministre de la guerre, le baron Gustave Chazal, capitaine aux lanciers et officier d'ordonnance du Roi. Les cartes furent échangées; mais

me pardonner. Aurais-tu quelques griefs contre Victor ? Il me semble que, depuis quelque temps, tu n'es plus si expansif avec lui.... Dis-moi, cher frère, dis-moi ce qui te donne du souci, je te prie ?

Je n'ai rien à te pardonner, ma douce enfant, reprit avec un tendre accent d'affection Robert, et je n'ai non plus aucun grief contre Victor. Mais, vois-tu, quelquefois, il arrive tout à coup.... Enfin, je te le répète, je ne puis à présent vous rejoindre ; je désire être seul.

- Te laisser seul! c'est si triste! Veuxtu que je renvoie Victor? Je viendrai m'asseoir près de toi, je ne te troublersi pas; je te laisserai penser à ce qui t'oc-cupe. Mais je serai là, et si je puis t'aider, te distraire, tu n'auras qu'à me faire un signe, je serai là. >

En parlant ainsi, la jeune fille inclinait sa tête sur l'épaule de son frère et le regardait avec ses beaux yeux.

Merci, ma chère petite. ne renvoie pas Victor; dejeune en paix avec lui. Sculement, s'il manifeste ensuite l'intention de se relirer, laisse-le partir; alors tu viendras me trouver. Maintenant, je t'en conjure, ne me demande plus rien, laisse-moi.

- Tu le veux réellement ?

- Oui, je t'en prie. >

Marie s'avança vers l'escalier, puis, revenent sur ses pas :

Embrasse-moi, dit-elle, cela me fait

tant de peine de te quitter, te voyant triste et ne sachant pourquoi. > Robert lui serra la main et lui donna

un baiser sur le front. « Adieu ! dit-elle d'une voix tout émue. Tu me permettras de revenir près de toi dès que Victor sera parti?

Bien certainement.

- Et tu ne veux pas le voir, lui ?

Pas maintenant. Adieu! » dit-elle encore.

ment par son père, et la lut.

Et elle s'éloigna tristement. Robert l'entendit descendre à pas lents l'escalier, ferma sa porte à clé, s'assit sur une chaise, déchira l'enveloppe du paquet qu'il avait si singulièrement découvert, en tira une longue lettre écrite entière-

X. MARMIER.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(La suite au prochain numéro).

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

#### ISN VIENTE A ROUBAIX

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES:

# DU CHOLERA

Moyens préservatifs el dans le cas où ces moyens n'auraient pas

été employés

TRAITEMENT

PROMPTE GUÉRISON Par le Dr Al. VALTIER ncien médecin adjoint au médecin, en chef du chemin de fer d'Orléans et du chemin de fer de ceinture de Paris, che-valier de l'Ordre royal du Danebrog, etc.

Prix: 1 fr.

La Science de la Bourse

Moyen d'augmenter ses revenus sans spéculation ni risques, par Ch. Denéchaus,

3º édition.

Envoyer 2 fr. en timbres-poste à l'auteur, 55, rue Vivienne, à Paris, pour recevoir cet ouvrage

La Science de la Bourse n'est pas un manuel du joueur. Elle est destinée aux capitalistes et petits rentiers; ils y trouvent une méthode d'emploi de fonds disponibles parfaitement sûre qui permet de l'aire fructifier le capital sans aucun risque et de mettre ainsi le revenu, jusqu'ici invariable, en harmonie avec des dépenses qui s'aug-mentent chaque jour. Nora. Comme complément de la Science

de la Bourse, l'auteur envoie gratuitement chaque samedi une circulaire autographiée contenant les nouvelles financières, les renseignements utiles, les variations et les derniers cours de la Bourse. 10,836 DIRECTION GÉNERALE DES POSTES BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées des boîtes supplémentaire

	Rue Fosse- aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.	
	8h 10 mat. 10 50 mat.	8h 20 mat.	8° 30 mat.	
	1 25 soir.		1 45 soir.	
4º levée	5 30 soir.		5 50 soir.	
5º levée	7 45 soir.	7 55 soir.	8 05 soir.	
	Rue Neuve.	St-Georges.	Gare.	
	-		-	
1º levee	8h 35 mat	8h 40 mat.	8h 50 mat.	
	8h 35 mat 11 15 mat.	1		
2º levée	11 15 mat.	1	11 35 mat.	
2º levée 3º levée	11 15 mat. 1 50 soir.	11 25 mat.	11 35 mat. 2 05 soir.	

#### PRIX DES PLACES DÉPART DE LILLE BILLETS D'ALLER ET RETOUR

DESTINATIONS.	classe	classe	classe
Lambrai	12 45 9 75 6 55 9 75 9 75 8 25 7 05 5 40 0 9 40 10 30 10 45 4 20 1 90 1 1 65 2 55 1 1 25 1 2 2 3 1 3 1 4 3 1 6 3 1 6 3 1 7 3	8 10 9 25 10 60 11 65	7 75 6 6 0 5 6 0 5 6 0 5 6 0 5 5 1 0 0 4 4 1 5 5 8 5 6 5 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1
	-		-